

Canagrex

redire. Et je le dis sans aucun esprit de parti. Je voudrais sincèrement comprendre pourquoi ils s'opposent à cette mesure.

On a, certes, dans certains cas, soulevé des objections tout à fait légitimes auxquelles nous avons donné suite en limitant les pouvoirs de Canagrex lorsqu'il s'agissait de traiter d'État à État. Nous avons maintenant l'impression à la Chambre que les sociétés de la Couronne sont un sujet tabou. Nous en sommes venus à croire qu'il fallait éviter d'en parler et qu'il ne fallait surtout pas en créer. Et pourtant y a-t-il un secteur où elles ont remporté autant de succès que le secteur agricole? Ce sont elles qui ont fait prospérer l'agriculture. L'Île-du-Prince-Édouard connaîtrait de graves problèmes de production laitière si ce n'était de la Commission canadienne du lait. Les éleveurs de porcs ont un office de commercialisation et ce secteur est stable. Les éleveurs de bovins en ont-ils un? Non, et nous avons des problèmes. Par conséquent, monsieur le Président, je ne comprends pas, quant à moi, pourquoi il est possible, dans le secteur manufacturier, d'avoir une société de la Couronne qui réussit à merveille à signaler aux fabricants canadiens les possibilités d'affaires, alors que dans notre propre domaine, l'agriculture, où les possibilités sont énormes, il faudrait y renoncer. Il y a de nombreux volets de l'agriculture où l'entreprise privée réussit très bien et nous encourageons les exploitants à poursuivre leur bon travail. Mais n'allons pas tuer dans l'œuf le mécanisme qui peut permettre à ce secteur de l'économie canadienne de réaliser ses énormes possibilités et, encore, de façon très tangible.

• (1650)

M. Thacker: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je pense que le député n'a pas épuisé ses dix minutes. Accepterait-il de répondre à une question?

M. Campbell (Cardigan): Oui, monsieur le Président.

M. Thacker: Monsieur le Président, je voudrais savoir ce que le ministre pense des témoignages recueillis au comité, selon lesquels le ministère de l'Industrie et du Commerce accorde déjà pas mal d'aide à l'agriculture. Il a déjà mis sur pied le PDME, qui s'occupe des appels d'offres pour des projets précis, de la recherche de marchés, de la participation aux foires commerciales, des visites d'acheteurs étrangers et de l'aide aux consortiums d'exportation. Autrement dit, il existe déjà toute une organisation à cette fin dans le gouvernement. En outre, la Société pour l'expansion des exportations et d'autres organismes offrent déjà des moyens de financement pour aider ces gens. Pourquoi avons-nous besoin d'une nouvelle société qui coûtera très cher et qui aura d'énormes pouvoirs dans un domaine où il existe déjà d'autres organismes?

M. Campbell (Cardigan): Monsieur le Président, à mon avis, la réponse à cette question est très simple. La Société pour l'expansion des exportations et le ministère de l'Industrie et du Commerce sont expressément chargés d'aider les fabricants canadiens à exploiter toutes leurs possibilités. Je ne vois cependant pas pourquoi on s'opposerait à la création d'un organisme parallèle pour favoriser l'un des secteurs qui offre probablement le plus de possibilités, en l'occurrence l'agriculture. Si j'ai bien compris, l'un des problèmes à l'heure actuelle, c'est que les produits agricoles ne relèvent pas de la Société pour l'expansion des exportations et du ministère de l'Industrie et

du Commerce. Nous avons donc de réels problèmes dans ce domaine. Tout ce que je veux dire, monsieur le Président, c'est que ce sera encore mieux si le ministère de l'Industrie et du Commerce peut suppléer les lacunes de la mesure à l'étude. Nous devrions cependant avoir un organisme qui concentrera toute son attention et tous ses efforts sur les moyens d'exploiter pleinement les possibilités commerciales dont j'ai parlé dès le début de mes observations et qui pourraient représenter 2 milliards de dollars pour l'agriculture canadienne.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, je comprends très bien ce que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Campbell) veut dire. Je pense cependant qu'il a déprécié ou peut-être plutôt négligé les services qu'offrent déjà le groupe des délégués commerciaux formés d'agents du service extérieur qui sont envoyés à l'étranger pour promouvoir la vente de produits canadiens. C'est de cela qu'ils sont chargés et, jusqu'ici, ils ont mérité le respect des producteurs canadiens dans le monde entier. Dans le cadre de mes fonctions, il m'est arrivé de remplacer un délégué commercial et d'accepter un chargement de bétail en Amérique centrale où un groupe de producteurs de l'Ontario avait eu l'initiative de trouver des débouchés. Je me suis rendu sur place pour les aider. Ils avaient fait tous les travaux d'approche eux-mêmes. Je présume que le fait que l'ambassadeur lui-même les aide à décharger le bétail et à l'amener à la foire donnait un peu de prestige à toute cette affaire. C'était de la publicité, si vous voulez, mais nous ne devrions pas déprécier les entreprises de ce genre. Ce travail se fait déjà dans le domaine de l'agriculture comme dans d'autres.

Par ailleurs, monsieur le Président, je suis vraiment ravi de participer au débat aujourd'hui, car il n'arrive pas souvent qu'un député doive s'arrêter de parler au cours d'un débat parce qu'il est 6 heures et puisse continuer le lendemain lors d'un autre débat. C'est exactement ce qui m'est arrivé aujourd'hui. Hier soir, j'ai pu parler pendant environ quatre minutes des problèmes de l'imputabilité des sociétés de la Couronne et du danger que cela comporte, et le débat d'aujourd'hui porte notamment sur cette question. Nous discutons de la possibilité que les sociétés de la Couronne s'occupent d'achat, de vente et d'autres activités du même genre.

Je suis certain que bon nombre des députés d'en face n'ont pas lu la mesure à l'étude et ne se rendent pas compte des dangers qu'elle présente. Ils ne semblent pas non plus s'être rendu compte de la prolifération des sociétés de la Couronne ni avoir réfléchi à leur tendance à se multiplier une fois qu'elles sont entre les mains de bureaucrates ambitieux qui ne sont pas obligés de rendre compte de leurs dépenses et de leurs actes à la Chambre des communes ni au Parlement.

Je me demande combien de députés, y compris le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), pourraient me dire combien de sociétés sont sous la tutelle, entière ou partielle, du CN, société de la Couronne? Je viens justement de faire le calcul. Je parie que le ministre sera étonné d'apprendre qu'il y en a 87. C'est l'un des dangers dont il faut prendre conscience. Le CN a 87 filiales. Quand les vers sont dans le fruit, ils ont vite fait de proliférer. Le ministre n'ignore pas que si vous coupez un ver, vous en avez deux. Si vous coupez vos deux vers, vous en avez quatre.